

Séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 12 mai 2014 à 20h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2014-097

Acceptation des articles ajoutés à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, incluant les nouveaux articles ajoutés.

RÉSOLUTION No 2014-098

Embauche d'une adjointe administrative – Remplacement d'un départ à la retraite

CONSIDÉRANT QUE le départ à la retraite de l'adjointe administrative, madame Claudette Gilbert, a amené le directeur général adjoint, Monsieur Luc Boutin, à amorcer le processus de recrutement pour l'embauche d'une nouvelle personne, en guise de remplacement; le tout selon la politique de dotation des ressources humaines entrée en vigueur le 14 octobre 2003.

CONSIDÉRANT QUE la politique de dotation en personnel de la municipalité mentionne que :

« Par résolution du conseil municipal, un poste à statut régulier pourra être comblé sans comité de sélection, selon les règles suivantes :

- la personne recommandée devra avoir satisfait aux exigences administratives demandées;
- la personne recommandée devra avoir déjà été rencontrée en entrevue, soit par le directeur général et/ou le coordonnateur des ressources humaines;
- la personne recommandée devra avoir fait l'objet d'une évaluation positive par la direction générale. »

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication d'une offre d'emploi, le comité de sélection (formé du directeur général, son adjoint et du maire) recommande la personne ayant démontré, lors du processus d'entrevue, les meilleures qualifications, compétences et habiletés recherchées par la municipalité pour le poste à combler.

CONSIDÉRANT QUE cette dernière fut informée qu'elle était recommandée pour le poste recherché, et que les conditions d'emploi conviennent aux deux parties.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU:

- 1) QUE ce conseil procède à l'embauche de madame Kathy Tremblay à titre d'adjointe administrative au sein de la Municipalité de Saint-Prime, en guise de remplacement de l'adjointe administrative Claudette Gilbert (départ à la retraite), selon le salaire établi au 4^e échelon du poste concerné, du Manuel de l'employé.

QUE ce conseil accorde à Madame Kathy Tremblay une période de probation de trois (3) mois, de même que deux (2) semaines de vacances pour l'année 2014.

Assurances générales « Renouvellement MMQ »

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des municipalités du Québec a fait parvenir une facture sommaire pour le renouvellement effectif au 1^{er} juin 2014.

RÉSOLUTION No 2014-099

CONSIDÉRANT QUE la MMQ a revu ses taux en fonction des résultats de ses 10 premières années d'activité, ce qui engendre une baisse moyenne des primes de 5%, par rapport à 2013, à laquelle il faut ajouter une indexation correspondant à 3% calculée sur la valeur des bâtiments pour refléter la hausse des coûts de construction.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise un versement de **59,564\$**, correspondant à 100% de la facture totale reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION No 2014-100

Vente d'un terrain résidentiel – Construction Alain Fortin inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 24 500\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Construction Alain Fortin inc.; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par monsieur Alain Fortin le 5 mai 2014 :

- Lot 4 624 949 du Cadastre du Québec d'une superficie de 907,7 mètres carrés (9 770,72 pieds carrés), formant un emplacement sis au 129 de la rue des Pruniers à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Monsieur Luc A. Bonneau, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 30 juin 2014, cette résolution deviendra nulle.

RÉSOLUTION No 2014-101

Vente d'un terrain résidentiel – 9295-2647 Québec inc.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 27 000\$ plus les taxes applicables, payable comptant les immeubles décrits ci-après à 9295-2647 Québec inc.; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par monsieur Gino Gravel le 9 mai 2014 :

- Lot 5 521 503 du Cadastre du Québec d'une superficie de 610,1 mètres carrés (6 567,27 pieds carrés), formant un emplacement sis au 111 de la rue des Cerisiers à Saint-Prime.
- Lot 5 521 504 du Cadastre du Québec d'une superficie de 605,8 mètres carrés (6 520,99 pieds carrés), formant un emplacement sis au 107 de la rue des Cerisiers à Saint-Prime.

QUE Monsieur Lucien Boivin, maire, **ou en son absence**, Monsieur Luc A. Bonneau, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, **ou en son absence**, Monsieur Luc Boutin, directeur général adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 30 juin 2014, cette résolution deviendra nulle.

2014-A-04

Projet de règlement numéro 2014-05 visant à protéger les sources et les ouvrages d'alimentation en eau potable – Avis de motion

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement ayant pour objet de protéger les sources et les ouvrages d'alimentation en eau potable.

Levée de l'assemblée

A 20h08, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU PAR ce conseil que l'assemblée soit levée.

**RÉSOLUTION
No 2014-102**

**Lucien Boivin,
Président de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général**

=====